



FO QUE JE T'INFORME!

N° 280
Octobre 2025

SERVICE PUBLIC, LE SITE OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION FRANÇAISE, FÊTE SES 25 ANS

Le site officiel de l'administration française, Service Public, fête son 25^e anniversaire. Changement d'identité graphique, nouvelle url... L'objectif est de simplifier l'accès des usagers à l'information et aux démarches administratives. (...)

(publié le 7 octobre 2025)



ARGENT

HAUSSE DES TARIFS BANCAIRES EN 2025

Vous souhaitez comprendre la tarification applicable à votre compte bancaire ? L'Observatoire des tarifs bancaires (OTB) vient de publier son 14^e rapport annuel. (...)

(publié le 8 octobre 2025)



FAUT-IL CONSERVER DE L'ARGENT LIQUIDE SUR SOI ?

Pour être plus résilient en cas d'instabilité systémique grave, la Banque centrale européenne (BCE) recommande aux citoyens de garder de l'argent liquide sur eux. C'est la conclusion principale qui ressort de l'analyse de quatre crises récentes qui ont mis en avant les nombreux avantages des espèces, partiellement sous-estimés. (...)

(publié le 1^{er} octobre 2025)



IMPÔTS : COMMENT DEMANDER UNE REMISE GRACIEUSE ?

Vous avez des difficultés financières et vous ne pouvez pas payer tout ou partie de vos impôts ? Vous pouvez demander une réduction de la somme due (impôt sur le revenu ou impôts locaux). On parle de demande de remise gracieuse. (...)

(publié le 25 juillet 2025)



LOGEMENT

PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Chaque année, au mois d'octobre, intervient le passage à l'heure d'hiver. Il faudra penser à reculer vos montres d'une heure dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 octobre 2025. (...)

(publié le 26 septembre 2025)



TRÊVE HIVERNALE 2025-2026 : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

La trêve hivernale est la période durant laquelle les procédures d'expulsion d'un locataire par un propriétaire sont suspendues. Elle est fixée du 1^{er} novembre 2025 au 31 mars 2026. Toutefois, la trêve hivernale ne s'applique pas dans certaines situations. (...)

(publié le 3 octobre 2025)



DOCUMENTATION

LE PASSÉ KIDNAPPÉ ? HISTOIRE ET MÉMOIRE(S) DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Justice, mémoire, vérité : comment les États écrivent ou réécrivent leur histoire ? (...)

(paru le 2 octobre 2025)



RÈGLEMENT SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (AI ACT) : QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENTREPRISES ?

L'AI Act est un dispositif qui vise à encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle. Quel impact ce règlement aura-t-il pour les entreprises ? (...)

(publié le 6 octobre 2025)



LE SALARIÉ A-T-IL DROIT À DES CONGÉS PAYÉS PENDANT SON CDD ?

Oui, le salarié en CDD bénéficie des mêmes droits aux congés payés qu'un salarié en CDI. Explications des informations à connaître. (...)

(publié le 18 septembre 2025)



Vous êtes adhérent FO ? Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾, perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.



Pour en savoir plus, scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Credit photo : Svitanahulko85 / Panther Media / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



UN NOUVEAU SITE VOUS PERMET DE PRENDRE SOIN DE VOTRE SANTÉ MENTALE

Vous souhaitez connaître les habitudes de vie favorables à la santé mentale au quotidien, ou trouver de l'aide pour vous ou un proche en cas de signes de souffrance psychique ? Un site national dédié à la santé mentale vient d'être lancé par Santé publique France. (...)

(publié le 18 octobre 2025)



GRIPPE ET COVID-19 : NOUVELLE CAMPAGNE DE VACCINATION CONJOINTE CET AUTOMNE

La campagne de vaccination automnale approche. Pour vous protéger et protéger vos proches, vous pourrez de nouveau cette année vous faire vacciner contre la grippe et la Covid-19 en même temps. Toutes les informations pratiques sur ces deux vaccinations. (...)

(publié le 7 octobre 2025)



CE QUI CHANGE EN OCTOBRE 2025

En septembre, plusieurs nouveautés entrent en Logement, transports, environnement... Découvrez les changements intervenant à partir de ce mois d'octobre. (...)

(publié le 30 septembre 2025)



AGENDA

Du 10 au 11 octobre 2025 ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

Élection des représentants de parents d'élèves. (...)



Du 15 au 20 octobre 2025 IMPOTS LOCAUX

Paiement de la Taxe foncière 2025. (...)

